RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A ANNECY RADIO TAXIS

Groupement d'Intérêt Economique

Siège : Place de la Gare
74000 ANNECY

R.C.S. ANNECY 301 123 998

* * * * *

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 7 NOVEMBRE 2024

* * * * *

L'an deux mille vingt-quatre,
Le sept novembre,

Les membres du Groupement d'Intérêt Economique A ANNECY RADIO TAXIS se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire dans les locaux de l'HOTEL NOVEL "La Mamma" – [redacted]

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom des associés qu'ils représentent.

L'assemblée est présidée par le Président, Monsieur Mickaël JOUBERT (représentant la société TAXI JOUBERT), accompagné de Monsieur Stéphane GRUDE, Vice-Président et de Monsieur Cyril RAVEL (représentant la société EURL LEOPOLD), Secrétaire,

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée par Monsieur le Président qui constate les membres présents ou représentés, soit 17 sur 17 au total.

Est présent Monsieur Yves PARIZOT, Contrôleur des Comptes,

Sont également présents, Monsieur Lionel JEGO représentant la société LA 3.18 et Monsieur Jacky GASTRIN en qualité de nouveaux membres.

En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence et la liste des membres.
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2024.
- Le texte des résolutions proposées.
- Un exemplaire des statuts.

[redacted]

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

❖ **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2024. Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2024.
- Vote du budget annuel du groupement
- Fixation du montant des cotisations
- Election du Président
- Election du bureau
- Intégration de nouveaux membres (taxis n°2 et n°3).
- Questions diverses :
 - Discussion sur la location de licence appartenant au GIE
 - Formation de la personne en charge pour la facturation numérique par APPSOLU

❖ **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Refonte des statuts.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupement au cours de l'exercice écoulé.

Lecture est ensuite donnée des rapports du contrôleur de gestion et du contrôleur des comptes.

Cette lecture faite, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à poser les questions qu'ils souhaitent sur les points en rapport avec l'ordre du jour et, s'ils le désirent, à expliquer leur vote à venir.

Constatant que personne ne demande à intervenir, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des membres, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le **30 avril 2024**, approuve lesdits rapport et comptes tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître **un bénéfice** de **13.111 Euros**.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[redacted]

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des membres décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **13.111 Euros** en totalité au compte "Report à nouveau créditeur" qui sera ainsi augmenté d'autant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des membres décide d'augmenter, à compter du 1er janvier 2025, le montant de la cotisation annuelle à verser par chacun des membres du groupement, pour le porter à 350 Euros.

Cette résolution est adoptée par 16 voix "POUR" et 1 abstention.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des membres procède à la désignation du Conseil d'Administration, à compter de ce jour :

Se représentent :

- **la société TAXI JOUBERT** -taxi n°8
représentée par Monsieur Mickaël JOUBERT, Gérant associé unique

- **la société TAXI DE LA MANDALLAZ** – taxi n°9
représentée par Monsieur Antoine TURBERG, Gérant associé unique

Se présentent en séance les **nouveaux candidats** suivants :

- **Monsieur Murat GUL** – taxi n°16,

- **la société YLAN TAXI ANNECY** – taxi n°19
représentée par Yohan LANCHEC, Président

➢ *Les candidatures sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[redacted]

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des membres prend acte de l'entrée de **deux** nouveaux membres, à compter de ce jour, savoir :

- **La société LA 3.18**
 SAS au capital de 1.000 Euros
 siège social : 1 place Marie Curie 74000 ANNECY
 immatriculée au R.C.S. d'Annecy sous le numéro 838 472 058
 représentée par Monsieur Lionel JEGO, Président associé unique.

Taxi n° 3, **en remplacement de Monsieur Rémy ACKERER, partant.**

- **Monsieur Jacky GASTRIN**
 132 route de la Cote 74290 ALEX
 Immatriculé au R.C.S. d'Annecy sous le numéro 513 124 875

Taxi n° 2.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des membres, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts décide d'approuver purement et simplement le texte proposé qui demeurera annexé au procès-verbal de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à intervenir, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président.

Mickaël JOUBERT
(représentant la société TAXI JOUBERT)
Président

[redacted]

[redacted]